

## Conseil Municipal du 01/02/2019

Lors de sa dernière séance, le conseil municipal, considérant l'intérêt du territoire à ce que chaque commune conserve sa compétence eau, a décidé de s'opposer au transfert de la compétence « eau » à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, permettant de décaler ce transfert au 1er janvier 2026.

Les modalités de concertation dans le cadre la procédure de révision dite « allégée » du plan local d'urbanisme (P.L.U.) ont été définies : publication d'un article dans le journal local, mise à disposition d'un registre en mairie et mise à disposition du projet sur le site Internet de la commune, pendant toute la durée de la procédure.

Le conseil aborde la question de la cession du garage communal attendant à la maison Krebs suite à la proposition d'achat du local communal par la société Renov & Build, qui souhaite l'intégrer dans le projet de construction d'appartements, rue de Sierck. Après délibération, le conseil municipal accepte de céder l'ensemble parcelle communale et garage pour un prix de vente de 15 000€.

Le Conseil Municipal prend connaissance du fait que la SODEVAM, chargée de l'aménagement du lotissement communal, a déposé un dossier de permis d'aménager en date du 16.01.2019, pour les travaux relatifs à la 1<sup>ère</sup> tranche (Lot 1.1 à 1.7). Le dossier a été immédiatement transmis au SIAU pour instruction.

Le Conseil Municipal prend connaissance du fait que la CCCE, a publié et transmis son rapport annuel d'activités 2017. Ce compte-rendu est mis à disposition des membres du conseil.

La communauté de communes se chargeant désormais de la gestion des eaux pluviales urbaines, le rapport de la CLECT du 28 novembre 2018 portant sur le transfert de charges de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » est approuvé.

Il en va de même pour la proposition de la CLECT de ne pas retenir de transfert de charges dans le cadre de la compétence « Eaux Pluviales Urbaines ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser à l'association Catt'Mômes la première tranche de la subvention 2019 s'élevant à 4587 € pour le périscolaire, et à 682,50 € pour les mercredis récréatifs, soit 5269,50 €.

De même pour le solde des factures n°19-01-199 et n°19-01-1100 de l'Atelier A4, soit 5736,00 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'évolution du projet de construction d'un lotissement privé situé Chemin des Côteaux comprenant huit parcelles.

Suite la demande de réduction de Monsieur Jean-Claude MICHEL, allocataire du lot unique de la chasse communale, exprimée dans un courrier du 21.01.2019, dont le maire donne lecture à l'assemblée, Le conseil municipal décide de concéder une réduction de 10% du loyer annuel, soit 688,50 €.

Dans le cadre du Grand Débat National, un cahier de doléances étant mis à disposition en mairie pour toute personne désirant s'exprimer sur les sujets proposés, l'organisation d'un débat public ne semble

pas nécessaire. Toutefois, la salle communale sera mise à disposition de toute personne souhaitant y procéder.

Le Conseil Municipal approuve la mise en place prochaine d'un règlement intérieur des cimetières communaux nécessaire à une bonne administration des lieux, notamment en matière de concession.

La mainlevée de péril concernant l'immeuble sis 36, rue de la fontaine, à la demande du Notaire en charge de la vente de la propriété, est approuvée.

Du fait que le véhicule pompier actuellement stationné derrière la mairie nécessite des coûts de réparation trop importants pour être remis en état, le conseil a décidé de procéder à sa destruction en centre agréé.